

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 DECEMBRE 2008**

---

Le Conseil municipal a décidé :

- d'adopter les décisions modificatives proposées correspondant à des ajustements destinés notamment à permettre la mise en œuvre de décisions tel l'achat d'un terrain par voie de préemption,
- d'adopter les tarifs des droits de place et divers proposés pour l'année 2009 et majorés en moyenne de 2 %,
- de modifier le tableau des effectifs du personnel communal :
  - par le création de trois emplois d'avancement
    - un directeur des services techniques
    - un directeur général adjoint
    - un agent de maîtrise
  - par la création d'un poste d'adjoint administratif à mi-temps, à 17,50/35<sup>ème</sup>, affecté au service de l'urbanisme,
- de retenir la proposition GENERALI-DEXIA-SOFCAP faite dans le cadre de la consultation lancée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le renouvellement du contrat-groupe d'assurance du personnel,
- d'entériner les dispositions qui font que c'est désormais le Centre de Gestion, et non plus les services de la D.D.A.S.S., qui a en charge le secrétariat de la Commission de réforme des agents territoriaux,
- de donner un avis favorable à la modification de ses statuts proposée par le Syndicat départemental de construction et d'entretien de la voirie des communes de la Charente-Maritime,
- d'adopter la nouvelle clé de répartition de prise en charge des dépenses de fonctionnement par chaque commune membre du Syndicat des Pertuis à la suite de la récente adhésion à ce Syndicat de la commune de l'île d'Aix,
- d'autoriser la signature de la convention de participation à intervenir entre les trois communes de Fouras, Saint Laurent de la Prée et l'île d'Aix en ce qui concerne le fonctionnement de la crèche halte-garderie gérée par l'association l'Ilot z'Enfants,
- de reconduire l'opération engagée depuis 2002 par laquelle l'association VIVRACTIF procède à la collecte, auprès des communes du Pays Rochefortais, des papiers, cartons et plastiques,
- d'autoriser la signature d'un avenant à la convention passée avec l'association les Amis du Musée de Fouras prévoyant :

- la prolongation des dispositions de la convention jusqu'au 31 décembre 2010,
- la prise en charge par la commune des frais de ménage,
- le reversement des recettes de billetterie à l'association en deux temps,
- de renouveler la convention passée avec le C.A.U.E. 17 pour les missions d'assistance et de conseil dans le domaine de l'urbanisme moyennant le paiement d'une subvention forfaitaire de 1.360,80 euros et d'une adhésion de 351,90 euros,
- d'acheter, par voie de préemption, le terrain cadastré section E n°9, d'une superficie de 30.765 m<sup>2</sup>, au prix de 92.295,00 euros + frais pour permettre l'extension de la ZA de Soumard ainsi que le traitement paysager du secteur,
- de solliciter les aides ou subventions susceptibles d'être obtenues pour l'aménagement du front de mer Sud, opération dont le coût des travaux est estimé à 732.000 euros hors taxes,
- d'arrêter le programme 2009 des travaux d'amélioration des campings municipaux au montant global de 303.294,00 euros hors taxes, qui fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil général,
- de valider le linéaire de 34.416 mètres correspondant à la longueur des canalisations de gaz naturel implantées sur le domaine public communal et conduisant au versement par GRDF à la commune d'une redevance annuelle de 1.331,56 euros,
- de traiter avec France Telecom aux conditions habituelles pour obtenir la dissimulation des réseaux dans le cadre du projet d'aménagement du front de mer Sud,
- de confier la mission de diagnostic amiante, préalablement à la démolition des stands de la place Carnot, au bureau VERITAS pour un coût de 1.500,00 euros hors taxes,
- d'autoriser M. COUTIER, architecte maître d'œuvre des opérations d'aménagement de la place Carnot et du front de mer Ouest, à s'adjoindre les services d'un économiste, le cabinet O.T.E.E.C., sur ces deux opérations, sans majoration du coût global de la maîtrise d'œuvre,
- de présélectionner, par le biais d'un accord-cadre, trois fournisseurs qui seront mis en concurrence deux fois par an lors des commandes de plantes à massif, d'un montant chaque fois de 10.500 euros :
  - Atlantique Midi Plantes à Velluire
  - Thierry DESBORDES à Forges d'Aunis
  - Serres horticoles du Chêne Vert à Tonnay-Charente,
- de retenir l'offre de la société DULEVO France, pour la fourniture d'une balayeuse de voirie aux prix de 110.784,00 euros hors taxes.

Fouras, le 23 décembre 2008

Le Maire,